

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 25 JANVIER 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 25 janvier 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du Villaret à Montvalezan, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Séez : Lionel ARPIN, Joelle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Françoise BESNARD

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

2023-01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) a renforcé pour les communes de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports.

Ce rapport comprend :

- Les orientations budgétaires de l'année,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis aux conseillers communautaires avec la convocation du Conseil Communautaire.

Monsieur Yannick AMET, Président, présente les principales orientations du budget 2023 pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports scolaires et Tourisme.

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 janvier 2023 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les conseillers communautaires disposent d'une communication suffisante concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 ;
- **PREND ACTE** des informations contenues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal et des budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports scolaires et Tourisme.

Le Président,

Yannick AMET



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

DOCUMENT DE TRAVAIL

PREAMBULE

Les obligations réglementaires en matière de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

La Loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe) a renforcé les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est tenu de soumettre à délibération un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'aborder les orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Il favorise ainsi la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du Budget.

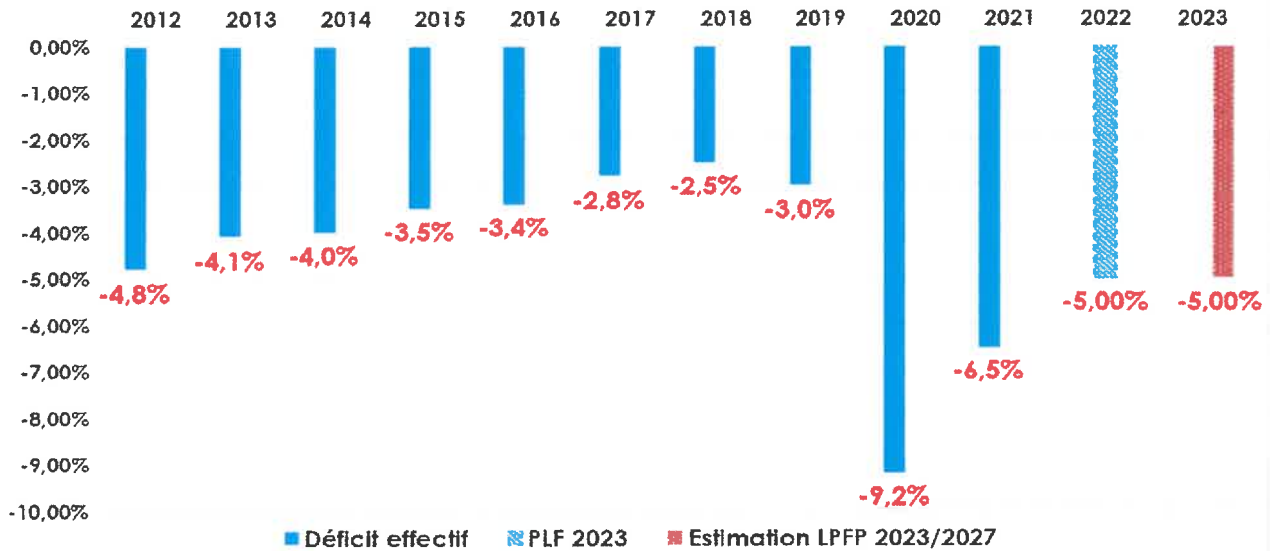
Ce rapport comprend :

- les orientations budgétaires de l'année
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances 2023 a été publié au Journal officiel le 31 décembre dernier.

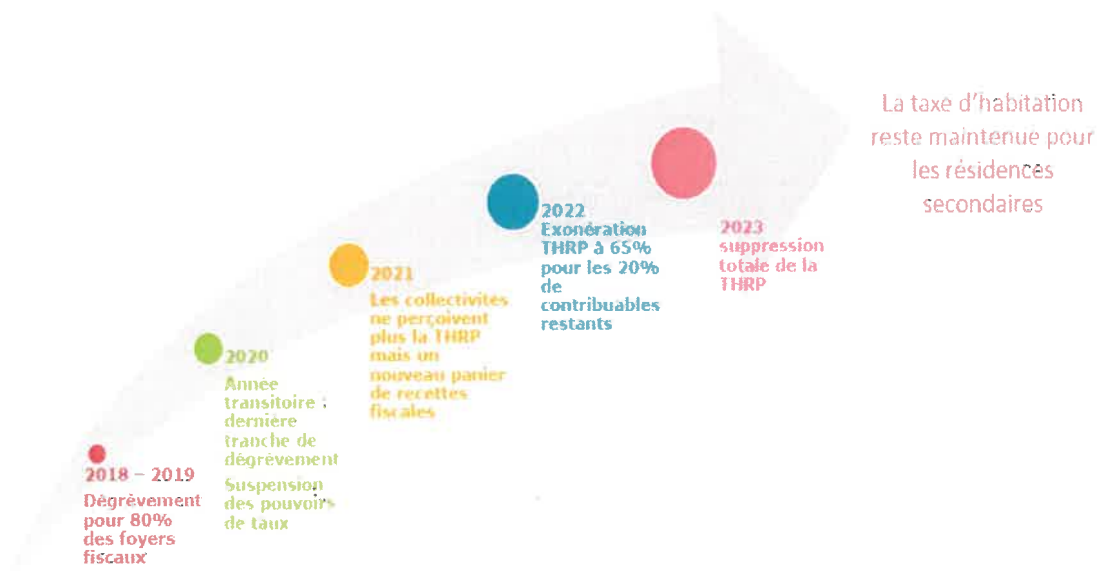
Le Projet de Loi de Finances 2023 prévoit un déficit pour l'année 2022 de l'ordre de 5 % du PIB ; déficit qui devrait se maintenir à un niveau identique en 2023.



Source AGATE

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises décidées avant la crise sanitaire sont maintenues.

Amorcée depuis 2018, l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera totale en 2023. Une fraction de TVA supplémentaire transférée par l'Etat au profit de la Communauté de Communes doit venir compenser cette baisse de recettes.



Source : AGATE

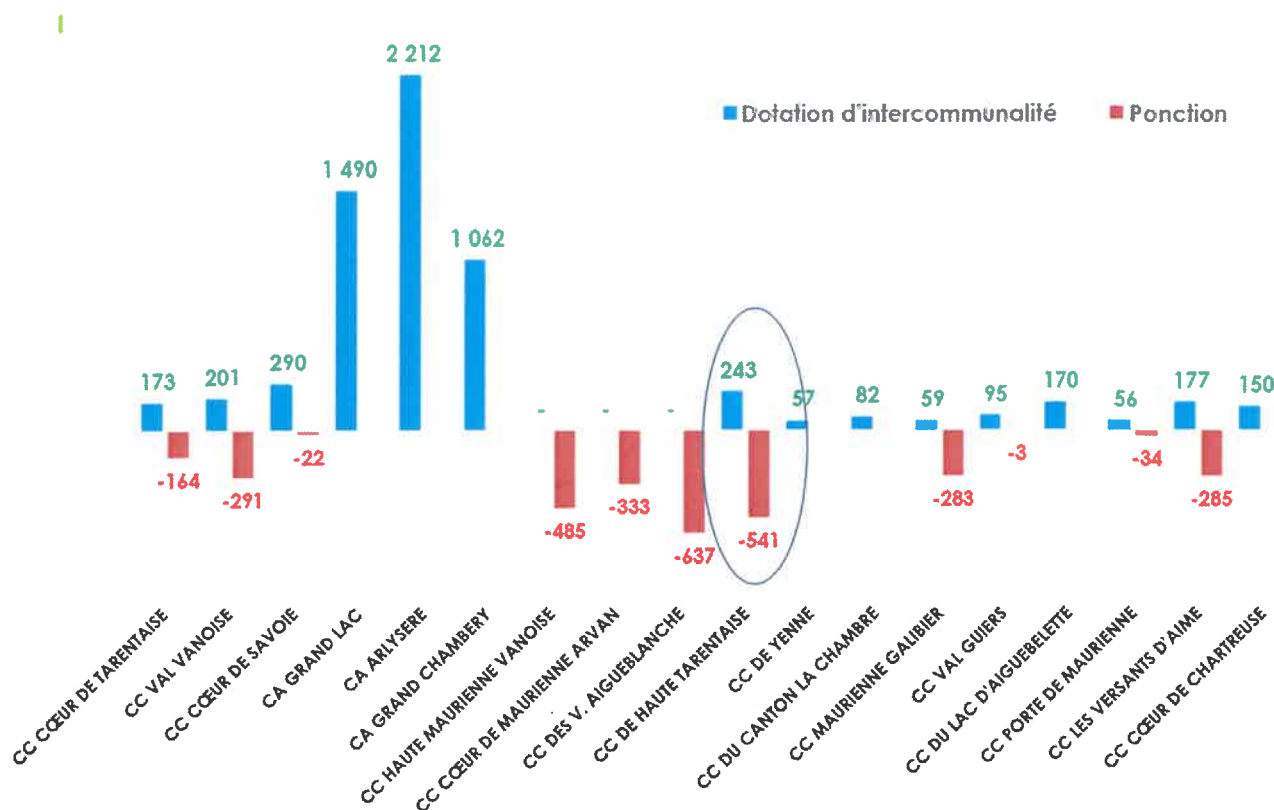
Le contexte local en Savoie

La dotation globale de fonctionnement (DGF) = Dotation de compensation (0€ pour CCHT car créée récemment) + Dotation d'intercommunalité.

Cette dernière peut se retrouver négative pour certains EPCI mais bénéficier d'un système de recharge à hauteur de 5€/habitant/an.

Avec le système de recharge, depuis 2019, une intercommunalité peut à la fois toucher la dotation et à la fois avoir une ponction de l'Etat.

C'est le cas de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise qui a perçu en 2022, 243 K€ (recharge) et a dû subir un prélèvement sur ses recettes de 541 K€, d'où un solde négatif de 298 K€ (contre 308 K€ en 2021).

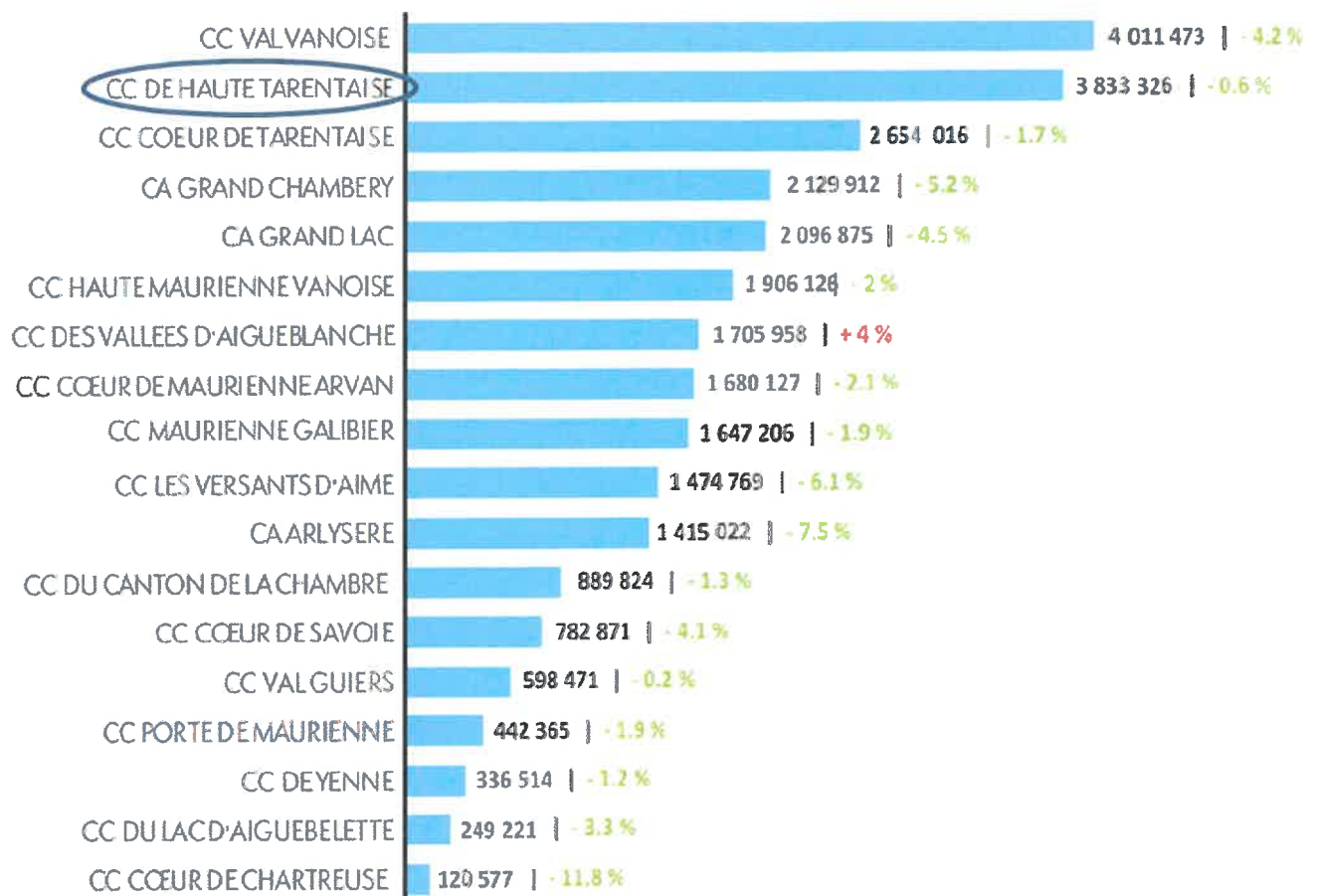


Le FPIC (**Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communes**) vise à redistribuer les ressources des ensembles intercommunaux en prélevant certaines intercommunalités pour la reverser à d'autres moins favorisées.

En 2021, les élus de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise avaient décidé de porter la part de la collectivité au niveau maximal et ce, afin de montrer sa solidarité vis-à-vis des communes membres.

Toutefois, cette mesure n'a pas été reconduite sur 2022 et seule la part de la Commune des Chapelles a été prise en charge.

Compte tenu du dynamisme économique du territoire, une hausse de 5% du montant prélevé au titre du FPIC est à prévoir sur l'exercice 2023.



Source : AGATE

Toutes les communes de Savoie sont prélevées au titre du FPIC du fait de leur dynamisme économique. Avec un prélèvement de 3.8 M€, le territoire de Haute-Tarentaise (EPCI et communes) est le 2^{ème} plus gros contributeur de Savoie après la Communauté de Communes de Val Vanoise.

Dès 2023, les intercommunalités ne percevront plus de CVAE (**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**) ; la suppression de cette taxe visant à soutenir la compétitivité des entreprises.

Si cette suppression a vocation à être remplacée par une fraction de TVA (comme c'est le cas pour la compensation suite à la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales), cette recette supplémentaire reste incertaine avec une capacité d'évolution moindre dans les années à venir.

Enfin, **la hausse du prix du carburant** a un fort impact sur les budgets 2023 et plus particulièrement sur ceux relatifs à la gestion des Déchets des Ménages et Assimilés (DMA).

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE POUR 2023

En 2023, les services de la Communauté de Communes ont à cœur de continuer à proposer un service de qualité et de maintenir le lien avec le public au travers de ses différents services à la population : Maison France Services, Transport social à la demande, Portage de repas, Relais Petite Enfance et lieu d'accueil Parents Enfants qui a ouvert ses portes en Mai 2022...

➤ Développement stratégique

Le projet de territoire

En 2021, la Communauté de Communes a fait appel au cabinet STRATORIAL afin de l'accompagner dans la définition d'un projet de territoire sur les années 2020 à 2026. Ce projet a pour objectif de déterminer les priorités stratégiques du territoire et bâtir un plan d'actions pluriannuel.

Suite à la réalisation d'un état des lieux et de plusieurs ateliers de travail pilotés par le cabinet STRATORIAL, ainsi que différentes réunions de travail au niveau du bureau communautaire, 3 axes prioritaires ont été proposés :

- **Axe 1 : capitaliser sur les atouts du territoire pour renforcer et diversifier l'offre touristique**
- **Axe 2 : développer une dynamique résidentielle pour créer une nouvelle attractivité démographique et ancrer les populations sur le territoire**
- **Axe 3 : préserver les ressources et le capital environnemental du territoire.**

La note au bureau communautaire du 10 janvier, présentant les enjeux et la proposition de stratégie est jointe en annexe du présent document.

Un travail est en cours pour bâtir le plan d'actions émanant des priorités incluant l'évaluation budgétaire et le calendrier, afin de présenter au conseil communautaire l'ensemble du projet de territoire.

L'action prioritaire

En 2023, la Communauté de Communes va accentuer son soutien actif au volet social.

En effet, ce soutien se concrétise au travers des subventions apportées aux associations tels que la Ruchette ou l'ADMR, la reconduction du service de portage de repas à domicile mais également avec la mise en place des chargés de mission Mobilité et Accessibilité.

Enfin, cette action se traduit par un budget accru octroyé aux ALSH passant ainsi d'un coût par enfant de 50 € à 55 € par jour.

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

A compter du 1^{er} janvier 2023, cette compétence est transférée à l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise).

Suite à plusieurs réunions de travail entre l'APTV et les différentes Communautés de Communes, il a été établi un calendrier prévisionnel scindant les dépenses en deux catégories :

- Les dépenses mutualisables appelées en deux fois
- Les dépenses non mutualisables appelés chaque trimestre

Prise de nouvelles compétences

Prise de nouvelles compétences : eau et assainissement. Bien que le transfert effectif n'ait pas lieu dès 2023, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise tend à se structurer afin d'anticiper au mieux les nouvelles missions. Ainsi, un Responsable du Services des Eaux a été recruté en décembre 2022. Une équipe de techniciens ainsi qu'une équipe administrative et financière viendra renforcer le service. Le délai pour la mise en place de cette équipe reste à définir.

Evolution de la masse salariale

Le Budget de masse salariale intégré au stade du Débat d'Orientation Budgétaire tient compte d'hypothèses d'évolution prudente : + 3% par rapport au réalisé au 31.12.2022.

Toutefois, le Budget définitif 2023 intègrera les nouveaux paramètres tels que l'instauration des tickets restaurant pour les agents dès le mois de Janvier ou encore les différentes réflexions actuellement en cours : revalorisation point d'indice, CIA, autres avantages tels que les chèques cadeaux...

Dans le cadre du développement stratégique de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et des priorités du projet de territoire, la création de plusieurs postes est en cours de réflexion.

Ces nouveaux postes seront soumis à l'arbitrage des élus :

- Coordinateur CTG (Convention Territoriale Globale). Ce poste pourrait avoir vocation à assurer non seulement les missions de coordinateur CTG mais également de supervision de l'ensemble du pôle social de la collectivité.
- Chargé de mission à la parentalité
- Chargé de mission Economie
- Chargé de mission Habitat



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Présentation du budget de fonctionnement détaillé par compétence

Fonctionnement

	BP 2022		BP 2023	BP 2023
	Dépenses	Recettes		
Actions de communication	104 400,00 €		134 390,00 €	
Administration générale	882 800,00 €	6 000,00 €	576 100,00 €	6 000,00 €
Indemnités des élus	110 050,00 €		94 550,00 €	
Participation à l'APTV	113 000,00 €		113 000,00 €	
Relais Télévision	29 000,00 €	26 000,00 €	29 000,00 €	45 000,00 €
Equipe Sentier	49 000,00 €	49 000,00 €	59 500,00 €	59 500,00 €
Politique en faveur de l'agriculture	74 825,00 €		76 825,00 €	
Politique en faveur des personnes âgées	501 700,00 €	215 000,00 €	583 610,00 €	173 654,00 €
Politique Jeunesse	788 324,00 €	250 300,00 €	752 059,00 €	219 500,00 €
Relais Petite Enfance	116 500,00 €	47 000,00 €	127 695,00 €	47 000,00 €
Scolaires (RASED/ULIS-Ecole)	26 100,00 €		26 300,00 €	
Ecole de musique intercommunale	658 200,00 €	193 000,00 €	699 900,00 €	192 000,00 €
Culture & Patrimoine	171 250,00 €		174 900,00 €	
Accessibilité	30 000,00 €		55 150,00 €	
Mobilité			98 900,00 €	
Economie	25 000,00 €		25 000,00 €	
Consultance architecturale	30 000,00 €		30 000,00 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	27 000,00 €	27 000,00 €	30 200,00 €	24 000,00 €
Formation & Politique RH	75 000,00 €			
Maintenance Informatique (S1) + abonnement fibre	50 000,00 €			
Téléphonie	20 000,00 €			
TOTAL (a)	3 382 149,00 €	813 300,00 €	3 687 079,00 €	766 654,00 €
Administration DMA	388 100,00 €	8 000,00 €	285 900,00 €	19 825,00 €
Déchetteries	1 685 900,00 €	200 000,00 €	1 930 900,00 €	435 000,00 €
Collecte	3 337 600,00 €	- €	3 682 220,00 €	0,00 €
Transport et traitement	3 456 500,00 €	265 000,00 €	3 624 500,00 €	255 000,00 €
Total DMA (b)	8 868 100,00 €	473 000,00 €	9 523 520,00 €	708 825,00 €
Eau et assainissement	71 000,00 €	41 429,00 €	98 900,00 €	41 429,00 €
Subvention budget annexe Transports	659 800,00 €		1 280 300,00 €	
Subvention budget annexe Tourisme	1 200 000,00 €		508 200,00 €	
Subvention budget annexe Maison Funéraire	651,00 €		582,00 €	
Subvention budget annexe Abattoir	62 025,00 €		62 025,00 €	
Subventions	10 000,00 €		10 000,00 €	
FCTVA sur dépenses d'entretien		2 000,00 €		2 000,00 €
Frais bancaires paiement par internet	100,00 €		100,00 €	
Admission en non valeur	5 000,00 €		5 000,00 €	
Annulations de titres sur exercice antérieur	10 000,00 €		10 000,00 €	
Intérêts moratoires	5 000,00 €		5 000,00 €	
Dépenses liées au COVID-19	30 000,00 €	6 000,00 €		
Subventions liées au COVID-19	42 000,00 €			
Dépenses exceptionnelles				
TOTAL (c)	2 095 576,00 €	49 429,00 €	1 980 107,00 €	43 429,00 €
Produit fiscal		3 000 000,00 €		2 920 000,00 €
TEOM		8 370 000,00 €		8 370 000,00 €
Fraction de TVA - compensation TH		130 000,00 €		190 000,00 €
Fraction de TVA - compensation CVAE				80 000,00 €
Redressement des finances publiques	541 000,00 €		541 000,00 €	
FPIC	834 750,00 €		662 104,80 €	
Intérêts de la dette + ICNE	35 300,00 €		70 400,00 €	
TOTAL (d)	1 411 050,00 €	11 500 000,00 €	1 273 504,80 €	11 560 000,00 €

DGF touristique	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €
Dotation intercommunalité		233 000,00 €		233 000,00 €
Dotations aux amortissements	980 000,00 €		980 000,00 €	
Amortissements des subventions		13 000,00 €		13 000,00 €
Produits de cessions				
TOTAL (e)	6 253 450,00 €	5 519 450,00 €	6 253 450,00 €	5 519 450,00 €

TOTAL (a+b+c+d+e)	22 510 325,00 €	18 355 179,00 €	22 717 660,80 €	18 599 357,99 €
--------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

GEMAPI	520 538,74 €	60 000,00 €	350 000,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	4 700,00 €			
Taxe GEMAPI		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
Dégrèvement Taxe GEMAPI				
Virement à la section d'investissement	1 134 761,26 €		1 250 000,00 €	
Total GEMAPI (f)	1 660 000,00 €	1 660 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €

Recettes exceptionnelles (g)

Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		6 042 228,00 €		
TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)	24 170 325,00 €	26 057 407,00 €	24 317 660,80 €	20 199 357,99 €

Réserves d'autofinancement	937 693,59 €			
Virement à la section d'investissement	949 388,41 €			
Total section de fonctionnement	26 057 407,00 €	26 057 407,00 €	24 317 660,80 €	20 199 357,99 €

NB : chiffres provisoires – en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

Les demandes de subvention des associations.

A compter de 2023, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise met en place un règlement relatif à l'attribution des subventions aux associations. Ce règlement régit les modalités d'octroi de subvention et le calendrier d'examen des demandes (joint en annexe du présent document).

A noter que les subventions à l'attention des associations culturelles sont d'ores et déjà intégrées au Budget Culture & Patrimoine.

A ce jour, les différentes demandes sont les suivantes :

Nom association	Montant versé en 2022	Montant demandé 2023
GEDA	14 000 €	14 000 €
APPMA	1 000 €	2 000 €
Harmonie St Bernard	5 000 €	5 000 €
Association P'tit Théâtre	1 000 €	
Gameplay		1 200 €
Electronic Peak Festival		12 000 €
CDI Cité scolaire	3 000 €	3 000 €
Foyer socio -éducatif	2 900 €	2 900 €
Les Saints Exupériens	1 000 €	1 378 €
Mission Locale	0 €	19 641 €
UNSS Collège	3 000 €	3 000 €
UNSS Lycée	2 000 €	
Option Montagne	2 000 €	
Ski etudes	22 000 €	25 000 €
BASKET Ball Borain	5 000 €	5 000 €
Les archers de l'Edelweiss	2 000 €	2 000 €
Arc Mountain Bike - fonctionnement club		2 000 €
Arc Mountain Bike - championnats de France		2 000 €
EHPAD Saint Michel	2 000 €	2 000 €
La ruchette	30 000 €	45 000 €
ADMR	65 000 €	65 000 €
Coup de Pouce	5 000 €	
Nature Expression et Création		10 000 €
Restau du cœur relais du cœur de savoie		1 000 €
HandiPep's		2 000 €
Vulmix "Notre village"		4 000 €
	165 900 €	229 119 €

Sous réserve d'arbitrages par les commissions compétentes et la commission Finances lors de la préparation du Budget.

Par ailleurs, pour l'année 2023, l'ADMR sollicite auprès de la Communauté de Communes une participation exceptionnelle supplémentaire à hauteur de 60 000 € afin de participer à la résorption de leur déficit de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	0,934%	0,934%	0,934%	0,934%
Taxe foncière bâti	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
Taxe foncière non bâti	7,25%	7,25%	7,25%	7,25%
CFE	1,74%	1,74%	1,74%	1,74%
TEOM Zone 1	8,46%	8,46%	8,46%	8,46%
TEOM Zone 2	10,83%	10,83%	10,83%	10,83%

Depuis 2019, le taux des taxes n'ont fait l'objet d'aucune modification y compris en 2021 avec l'arrivée des nouveaux élus.

Suite à la réflexion menée dans le cadre du projet de territoire, il apparaissait opportun de maintenir les taux jusqu'en 2022 et de n'opérer une hausse de la fiscalité qu'à compter de 2023 afin de bénéficier pleinement de l'effet levier de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette hausse des taux devra bien évidemment se faire afin de donner à la collectivité les moyens de mener sa politique de développement initiée avec le projet de territoire tout en préservant la santé financière des ménages.

Ce scénario a été présenté par le cabinet STRATORIAL en janvier 2022.

Ainsi, afin de mobiliser 1.2 M€ supplémentaire, le taux de TFPB devrait augmenter de 0.87 points tandis que celui de la THRS augmenterait de 0.67 points.

	Bases	Hausse de taux en point	Produit supplémentaire
TFPB	89 308 000,00 €	0,87	776 980,00 €
THRS	63 547 190,00 €	0,67	425 766,00 €

1 202 746,00 €

Cette recette supplémentaire n'impactant que faiblement la population locale devrait permettre à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise de financer ses investissements à compter de 2024 tout en trouvant une autre alternative au recours à l'emprunt dans un contexte de taux incertain.

Il a été demandé au cabinet STRATORIAL d'actualiser son étude – travail en cours.

Dans ce même cadre, il apparaît opportun de mener une réflexion sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de mettre en cohérence le produit perçu avec les dépenses relatives à cette compétence.

Au niveau du budget de la collectivité, ce manque à gagner fiscal serait compensé par une légère augmentation de la fiscalité « résidentielle » qui financerait les autres projets.

Il faut également prendre en compte la taxe GEMAPI.

En effet, bien que la compétence GEMAPI soit transférée à l'APTV, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise continue de percevoir la taxe GEMAPI ; taxe qui lui permettra de payer les différents appels de fonds

de l'APTV .

Présentation du budget d'investissement détaillé par compétence**Investissement**

	BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Equipe sentier	57 500,00 €		48 500,00 €	
Investissements pour les services	156 400,00 €	24 000,00 €	183 738,00 €	11 156,00 €
Culture & Patrimoine	20 000,00 €			
Accessibilité	10 000,00 €		25 000,00 €	7 500,00 €
Mobilité			8 000,00 €	
Locaux CCHT	110 000,00 €		150 000,00 €	
Matériel informatique	75 000,00 €		75 000,00 €	
Logiciels	30 000,00 €		30 000,00 €	
Téléphonie	45 000,00 €		45 000,00 €	
Travaux réseaux + fibre	25 000,00 €		25 000,00 €	
Matériel TNT	25 000,00 €		25 000,00 €	
Col Iseran				
Conteneurisation + chalets cartons	300 000,00 €		330 000,00 €	
BOM - Plateaux	400 000,00 €		200 000,00 €	
Compacteurs fonds mouvants - quais de transfert			500 000,00 €	
Déchetterie	40 000,00 €		40 000,00 €	
Matériel garage	10 000,00 €		10 000,00 €	
Protection incendie quai brévières				
Travaux quai de Valezan				
Chalet gardien déchetterie Montvalezan	150 000,00 €		200 000,00 €	
Politique réduction des déchets	42 000,00 €	7 500,00 €		
Aire d'accueil des gens du voyage	5 000,74 €		80 000,00 €	
Ascenseur valléen - études	200 000,00 €			
Dépenses liées au COVID	20 000,00 €	1 600,00 €		
Dépenses imprévues	287 916,20 €			
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	2 008 816,94 €	33 100,00 €	1 975 238,00 €	18 656,00 €
Total des restes à réaliser (b)	526 746,80 €	238 363,15 €	449 377,79 €	238 363,15 €
Emprunt	335 700,00 €		372 365,00 €	
FCTVA		410 000,27 €		
Total des dépenses/recettes financières (c)	335 700,00 €	410 000,27 €	372 365,00 €	- €
Amortissements des subventions	13 000,00 €		13 000,00 €	
Produits de cessions		- €		
Dotations aux amortissements		980 000,00 €		980 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		949 388,41 €		
Régularisations patrimoniales		- €		
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	13 000,00 €	1 929 388,41 €	13 000,00 €	980 000,00 €
GEMAPI	1 819 000,00 €	199 567,00 €	1 250 000,00 €	
Dépenses imprévues	- €			
FCTVA GEMAPI		304 000,00 €		
Restes à réaliser GEMAPI	29 783,26 €	44 755,00 €		
Virement de la section de fonctionnement		1 134 761,26 €		1 250 000,00 €
Emprunt	34 300,00 €	200 000,00 €		
Total des dépenses/recettes GEMAPI (e)	1 883 083,26 €	1 883 083,26 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 477 705,91 €		
Excédent d'investissement reporté		- €		
Déficit d'investissement reporté	1 204 294,00 €			
Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)	5 971 641,00 €	5 971 641,00 €	4 059 980,79 €	2 487 019,15 €

NB : chiffres provisoires - en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures



Les principaux investissements

Les principaux investissements inscrits au Budget 2023 sont :

- Une mise à jour de l'équipement en matière de téléphonie
- Le remplacement récurrent du parc de véhicules Bennes à Ordures Ménagères et des conteneurs endommagés, chalets cartons
- Des compacteurs des fonds mouvant pour les deux quais de transfert
- Le Chalet gardien de la déchetterie de Montvalezan
- Réfection de l'enrobée de l'aire des gens du voyage
- Le Broyeur à branches permettant de générer du broyat nécessaire à l'alimentation des composteurs collectifs – acquisition en cours
- Le projet orchestre à l'école : ce projet fait l'objet d'une participation de l'association « Orchestre à l'école »
- Mise à jour du parc d'instruments de l'Ecole de Musique
- Trotinette et tandems adaptés aux personnes en situation de handicap
- Aire de jeux adaptée : ce projet est éligible à une subvention de la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 50%.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

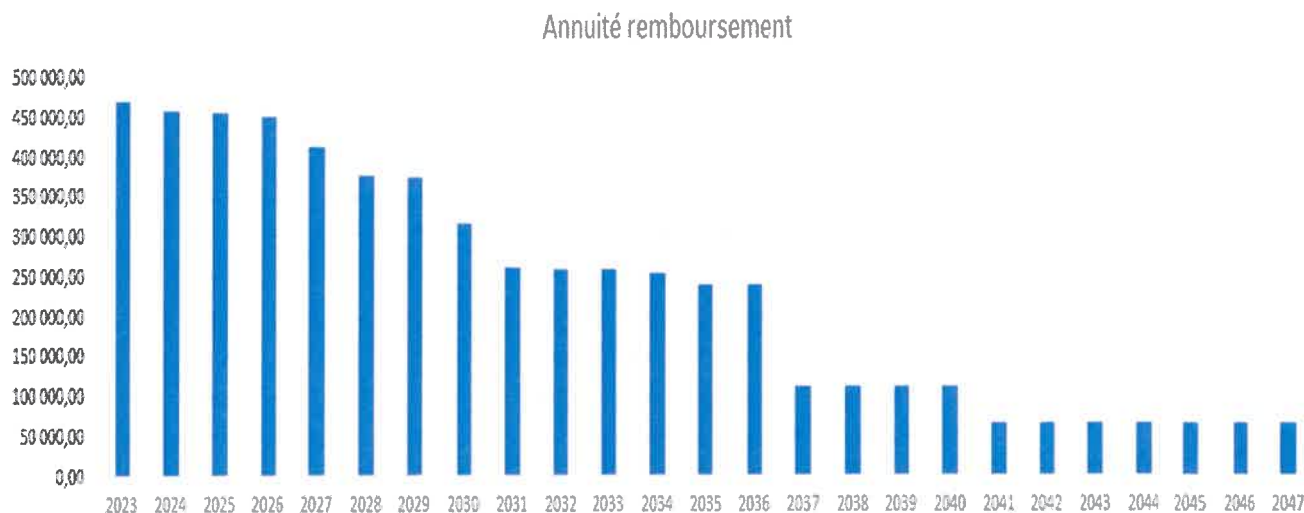
L'endettement de la collectivité

L'encours de la collectivité présente un risque d'exposition faible étant donné que la totalité des prêts a été souscrit à taux fixe.

Les prêts relatifs à la compétence GEMAPI sont transférés à compter du 1^{er} janvier 2023 à l'APTV.

En 2022, un prêt de 1 120 000 € a été souscrit afin de financer l'acquisition des locaux situés dans la zone des Colombières.

Le profil des annuités de remboursement des emprunts de la collectivité s'établit comme suit :



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 se situe à 4 713 825 €.

Les subventions

La Communauté de Communes accentue depuis 2021 sa recherche de financements et dépose des dossiers de demandes de subventions auprès de nombreux partenaires tels que l'Etat, le Conseil Départemental de la Savoie, le Conseil Régional Auvergne Rhônes Alpes, l'ADEME, la CAF mais également la CARSAT ou encore la MSA....

LES BUDGETS ANNEXES

Abattoir

En 2023, des travaux sont à prévoir afin d'améliorer le bien-être animal dans le cadre de la réglementation imposée par les services vétérinaires. Ces travaux sont estimés à 400 000 €.

Ces travaux seront éligibles à une subvention au titre du CTS (Contrat Territorial de Savoie). Le taux de subvention estimé est de 40%.

ABATTOIR

<u>Fonctionnement</u>	BP 2022		CA 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		5 500,00 €		3 187,08 €		5 500,00 €
Subvention au délégataire	10 000,00 €				10 000,00 €	
Subvention du budget principal		62 025,00 €				62 025,00 €
Subventions autres collectivités		5 875,00 €				5 875,00 €
Dotations aux amortissements	65 000,00 €				65 000,00 €	
Amortissement subventions		1 600,00 €				1 600,00 €
Excédent de fonctionnement reporté						
TOTAL section de fonctionnement	75 000,00 €	75 000,00 €	- €	3 187,08 €	75 000,00 €	75 000,00 €

<u>Investissement</u>	BP 2022		CA 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifique	332 652,00 €		36 543,77 €		422 751,60 €	
Réfection enrobées					30 000,00 €	
Aménagement constructions						
Agencements et aménagements divers						
Restes à réaliser						
Subventions travaux		40 000,00 €				160 000,00 €
Dotations aux amortissements		65 000,00 €				65 000,00 €
FCTVA		31 900,40 €				32 000,00 €
Amortissement subventions	1 600,00 €				1 600,00 €	
Excédent d'investissement reporté		197 351,60 €		197 351,60 €		197 351,60 €
TOTAL section d'investissement	334 252,00 €	334 252,00 €	36 543,77 €	197 351,60 €	454 351,60 €	454 351,60 €

Maison Funéraire

La délégation de service public prend fin en Décembre 2023. La procédure de renouvellement est en cours.

MAISON FUNERAIRE

<u>Fonctionnement</u>	BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réparation sur biens immobiliers				
Annonces et insertions				
Autres impôts	700,00 €		700,00 €	
Dotations aux amortissements	9 651,58 €		9 651,00 €	
Redevance versée par le fermier		9 000,00 €		9 000,00 €
Produits divers		769,00 €		769,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	68,42 €			
Subvention du budget principal		651,00 €		582,00 €
TOTAL section de fonctionnement	10 420,00 €	10 420,00 €	10 351,00 €	10 351,00 €

<u>Investissement</u>	BP 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement construction	68 272,00 €		18 951,58 €	
FCTVA		9 201,50 €		9 300,00 €
Dotations aux amortissements		9 651,58 €		9 651,58 €
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Excédent d'investissement reporté		49 418,92 €		
TOTAL section d'investissement	68 272,00 €	88 272,00 €	18 951,58 €	18 951,58 €

Transports scolaires

Le Budget 2023 anticipe une hausse de 50% sur les montants versés aux transporteurs.

En effet, outre la hausse du prix du carburant, il est tenu compte du fait que les marchés de 29 lignes vont être relancés par la Région en Septembre 2023.

Cette hausse sera, en partie, compensée par une participation accrue de la Région. Celle-ci étant inconnue à ce jour, le Budget a été élaboré, par prudence, avec une subvention plus importante du Budget Principal.

Le Budget 2023 s'établit à 2.5 M€ en fonctionnement.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce Budget.

Tourisme Fonctionnement et Investissement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 530 K€.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 500 K€.

La subvention d'équilibre du Budget principal vers le Budget annexe Tourisme est estimée à 508 K€.

CONCLUSION

Les priorités de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise restent donc non seulement la poursuite des actions et services rendus à la population en 2022 mais également le développement de nouvelles actions afin d'améliorer sans cesse la qualité du service public notamment sur le volet social.

De plus, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre les actions émanant du projet de territoire qui permet de définir les priorités du mandat. Ce projet de territoire définit les thématiques de travail prioritaires tout en articulant le plan d'action avec les capacités financières de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 073-247300254-20230125-2023_01-DE

